

Pour diffusion immédiate

Hausse de 40% des piétons tués dans nos rues

Piétons Québec interpelle le Gouvernement du Québec sur ce problème de sécurité publique majeur

Le 5 avril 2017 – Piétons Québec s’alarme de la brutale hausse de piétons tués sur les rues du Québec et demande au Gouvernement du Québec de rapidement modifier le Code de la sécurité routière (CSR) et les normes de conception routière afin de créer des environnements qui permettent d’éviter les collisions mortelles ou provoquant des blessures graves. Ce bilan alarmant milite en faveur de l’adoption rapide d’une Vision Zéro à l’échelle du Québec, telle que réclamée par Piétons Québec et par de nombreuses organisations lors des récentes consultations publiques sur la sécurité routière.

Des chiffres alarmants, une tendance à renverser de toute urgence

L’annonce de la hausse de 40% du nombre de piétons décédés sur les routes du Québec est alarmante. Jamais cette hausse n’a été aussi importante. Cela démontre la fragilité des gains des dernières années et l’importance d’implanter des solutions qui auront des impacts durables sur le bilan routier des piétons. Cette hausse des décès chez les piétons est particulièrement alarmante dans le contexte du vieillissement de la population, puisque la moitié des piétons décédés entre 2011 et 2015 avait 65 ans et plus. Aujourd’hui, ce groupe d’âge représente 18% de la population québécoise et cette proportion est appelée à augmenter à 25% en 2031.

« Cela fait des décennies que nous bâtissons des milieux de vie où les piétons sont les grands oubliés: pas de trottoirs, des intersections mal sécurisées, des routes surdimensionnées où trop d’autos roulent trop vite. Aujourd’hui, on voit bien que les piétons en payent le prix fort », déplore Jeanne Robin, co-porte-parole de Piétons Québec.

Des solutions connues, demandées avec insistance par Piétons Québec

La sécurité des piétons doit être en tête d’affiche de la nouvelle politique de mobilité durable que le Gouvernement s’est récemment engagé à livrer d’ici la prochaine année. La vitesse automobile, trop souvent banalisée et tolérée, doit céder sa place au principe de prudence. Ce principe, qui vise à contraindre les conducteurs de véhicules motorisés à redoubler de prudence envers les usagers vulnérables de la route et qui prévoit des sanctions plus sévères en cas de manœuvres pouvant mettre la vie de ceux-ci en danger, doit être intégré dans le CSR.

« Ce qu’on constate, c’est que la vitesse automobile – qu’on croit à tort synonyme de fluidité – est systématiquement privilégiée et ce, bien souvent au détriment de la sécurité publique et de la vie humaine », lance Félix Gravel, co-porte-parole de Piétons Québec.

Rappelons que le risque de décès d'un piéton est de 75% en cas d'impact à 50 km/h. Piétons Québec trouve scandaleux que cette limite de vitesse soit encore la limite de vitesse par défaut du réseau routier québécois alors que la littérature scientifique abonde pour démontrer les risques d'une telle vitesse. Piétons Québec est d'avis que le Gouvernement du Québec devrait porter un geste concret et immédiat et établir la limite de vitesse par défaut du réseau routier à 30km/h, seuil au-delà duquel les risques de blessures graves pour un piéton augmentent de façon exponentielle. Piétons Québec tient à féliciter les villes qui se sont déjà engagées dans cette voie.

En plus de changer le CSR, le Gouvernement devra faire des choix cohérents en investissant plus qu'il ne le fait actuellement pour le transport actif. Piétons Québec salue l'intention affichée par le ministre des Transports d'aller au-delà de la responsabilisation et de sécuriser par les aménagements. Piétons Québec appelle ainsi le Gouvernement à aider les municipalités à sécuriser leurs rues et, lorsqu'il reconstruit ou développe de vastes infrastructures, à intégrer systématiquement les piétons. Rappelons que dans le projet Turcot, le seul aménagement piéton structurant, la dalle-parc, a été supprimé alors qu'il ne représentait que 1% à 2% des coûts totaux du projet. Une [vaste campagne de mobilisation sociale](#) demande au gouvernement de maintenir la dalle-parc, une promesse faite aux piétons par le Gouvernement.

« En plus de sauver des vies, de meilleurs aménagements amènent de nombreux co-bénéfices: vitalité des rues commerciales, protection de l'environnement, santé publique, diminution de la congestion, etc. La sécurité routière doit devenir un projet de société », exhorte Jeanne Robin, co-porte-parole de Piétons Québec.

-30-

Contact média:
Félix Gravel 514-549-5405

info@pietons.quebec

Synthèse des recommandations de Piétons Québec en matière de sécurité routière

Piétons Québec a rendu publique une [fiche synthèse de ses recommandations](#) en matière de sécurité routière formulant 14 recommandations générales et 16 spécifiques aux piétons. L'organisation estime que la sécurité routière doit devenir un droit reconnu à la Charte des droits et libertés de la personne, au même titre que le droit à la santé et la sécurité en milieu de travail.

À propos de Piétons Québec

Piétons Québec est une organisation nationale d'intérêt public représentant les intérêts des piétons. Elle s'attache à valoriser la marche comme mode de déplacement et à faire évoluer les lois, normes et pratiques afin d'améliorer la sécurité et le confort de toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec.

Pour soutenir Piétons Québec et surtout, faire entendre leurs idées et revendications, les citoyens, qu'ils soient piétons engagés ou occasionnels, peuvent devenir membres de l'organisation au www.pietons.quebec.